Communiqué de Presse

Assemblée parlementaire – Unité de communication

Réf: 616f09

Tél. +33 (0)3 88 41 31 93

Fax +33 (0)3 90 21 41 34

Internet: http://assembly.coe.int

e-mail: pace.com@coe.int

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

L'Assemblée marque le 60e anniversaire de sa première réunion avec une page web commémorative

APCE : 60 ans à son actif, mais le travail est loin d'être terminé

Strasbourg, 07.08.2009 - A la veille du 60e anniversaire de la première réunion de l'Assemblée parlementaire de Conseil de l'Europe (APCE), qui s'est tenue à Strasbourg le 10 août 1949, son Président Lluís Maria de Puig dresse un bilan très positif mais rappelle que le travail du Conseil de l'Europe et de son Assemblée en tant que 'conscience de l'Europe', est loin d'être terminé :

« Je suis de ceux qui pensent que le bilan de l'institution, au bout de ces 60 ans, est très positif. Par ces temps d'austérité budgétaire, on peut dire que le Conseil de l'Europe présente, pour les Etats membres, un excellent rapport 'qualité-prix'. Il a mené à bien un projet politique très ambitieux : réunir sous le même toit, autour des mêmes valeurs, tous les pays d'un continent aux histoires, cultures, langues et traditions diverses.

Le Conseil de l'Europe a fait de la défense et de la promotion des droits de l'homme, des principes de l'Etat de droit et de la démocratie, le socle moral de son projet politique. Le respect de ces valeurs n'est pas seulement une affaire interne d'un Etat membre. Elle est l'affaire de nous tous et en tant que parlementaires nous avons le droit et le devoir d'intervenir pour assurer que l'action des gouvernements soit en toutes circonstances conforme à nos valeurs et principes. Le 'système de suivi' développé par l'Assemblée permet de rappeler aux Etats les engagements et obligations auxquelles ils ont souscrits en devenant membres.

Dans toute famille, y compris dans notre famille européenne, la critique semble souvent bonne pour le voisin mais pas pour nous-mêmes. Pourtant, la critique fait partie de la démocratie, elle nous permet d'identifier nos points faibles et d'y porter remède. Il ne s'agit pas de se substituer aux gouvernements démocratiquement élus, mais de veiller à ce qu'ils respectent les valeurs qui sont les nôtres à travers le dialogue et la coopération.

Nous devons protéger la démocratie du danger que représente la tentation latente - et souvent réelle – de faire face aux défis de notre société en sacrifiant certaines de nos valeurs et en limitant l'exercice de nos droits et libertés.

Le travail du Conseil de l'Europe et de son Assemblée en tant que 'conscience de l'Europe', est loin d'être terminé.»

***

L'Assemblée marque le 60e anniversaire de sa première réunion avec une ***page web commémorative*** *sur son site http://assembly.coe.int. Elle contient une sélection exhaustive des documents, des extraits des premiers enregistrements audio et une sélection d'images.*